

# Fonds de placement garanti de l'Équitable

Demande de souscription

d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

**Fonds distincts** 

## Accès à la clientèle de l'Équitable

En tant que cliente ou client de l'Équitable, vous aurez instantanément accès aux renseignements sur votre contrat par l'entremise du site Accès à la clientèle de l'Équitable!

## Qu'est-ce que le site Accès à la clientèle de l'Équitable?

Il s'agit de notre site en ligne sécurisé qui vous permet d'accéder à des outils et à des renseignements sur votre contrat, à votre portée. Grâce au site Accès à la clientèle de l'Équitable vous pouvez :

- Visualiser les particularités du contrat, y compris :
  - l'affectation et la valeur marchande des placements
  - l'historique des opérations et les garanties
  - les renseignements sur les paiements par débit préautorisé
  - les renseignements sur les fonds et le rendement
- Mettre à jour vos renseignements personnels, y compris :
  - l'adresse et les coordonnées
  - les renseignements bancaires et la date du débit préautorisé
  - les bénéficiaires
- Accéder à vos relevés, vos feuillets d'impôt et vos lettres.
- Et plus encore!

## Il y a deux façons de s'inscrire à l'Accès à la clientèle de l'Équitable :

- 1. En inscrivant votre adresse courriel sur la présente demande de souscription; l'Équitable vous transmettra par courriel un lien d'inscription dès que votre contrat est en vigueur.
- 2. En visitant le site <u>client.equitable.ca/client/fr</u> et en cliquant sur « Créer le compte » dès que vous recevez l'avis d'exécution de votre contrat.

Avez-vous des questions ou aimeriez-vous que l'on vous aide à créer votre compte? Notre équipe du Service à la clientèle se fera un plaisir de vous aider. Vous pouvez la joindre au 1 800 668-4095.





Toutes les sections de la demande de souscription doivent être remplies sauf si on indique facultatif.

1. Renseignements sur le consei	ller				Réservé à l'usage interne		
Si la conseillère ou le conseiller, ou encor de l'Équitable et le numéro de succursale		•		seiller	Numéro de contrat :		
Nom de la conseillère ou du conseiller	Code de repre	ésentant Fundserv	Adresse courriel du conseiller		Demandes électroniques seulement :		
Nom du courtier ou de l'AGG	Code de cour	tier Fundserv	Adresse courriel du courtier ou d l'AGG	de	Numéro de demande de souscription		
2. Type de compte							
La présente demande de souscription est destinée au compte d'épargne libre d'impôt (CELI).							
3. Renseignements sur le titulai	re ou le rent	ier					
La ou le titulaire sera désigné en tant que			oit être résident canadien et être â	gé d'au n	noins 18 ans.		
Prénom		Nom de famille		D	Date de naissance (aaaa/mm/jj)		
Numéro d'assurance sociale (et la date le cas échéant)	d'expiration	Sexe  ☐ masculin☐ féminir	1	N	Numéro de téléphone		
Adresse (numéro, rue et appartement)		Ville ou municipalité					
Province		Code postal Adresse courriel			angue préférée ☐ français ☐ anglais		
Titre de poste et fonctions (si vous ne t	ravaillez pas ac	tuellement, veuillez ind	iquer les précisions sur votre dernie	er emplo	()		
Il est important d'indiquer votre adresse clientèle de l'Équitable <sup>MD</sup> , où vous pouve	•				•		
4 Renseignements sur le rentie	r successeur	· (facultatif)					
4. Renseignements sur le rentier successeur (facultatif)  La rentière ou le rentier successeur doit être soit la conjointe ou le conjoint du rentier ou son conjoint de fait. Lorsque la rentière ou le rentier décède, le contrat sera maintenu et le rentier successeur deviendra titulaire. Aucune prestation ne sera versée jusqu'au décès du rentier successeur. Note : une personne agissant au nom du titulaire à titre de mandataire ne peut pas désigner un rentier successeur.							
Prénom		Nom de famille		Date de	naissance (aaaa/mm/jj)		
Lien avec toute personne titulaire  Conjointe ou conjoint Conjoint	te de fait ou coi	njoint de fait	,		Sexe		



_	_	_			_		-	
5	D	á.	<b>n</b>	áf	-	i٦	٠i،	29

_			1/					1 1/				<i>,</i> ,					
Remi	11ir	cette section i	nour dec	ioner (	1111 recevr	a line	nrectation	de de	CAC	dvenant	10 00		בו בור	derniere	nerconne	rentiere	curvivante
CIII	JIII	CCLLC SCCLIOII	pour acs	ISHCI (	qui i cccvi	aunc	picstation	uc uc	.ccs a	uvchant	ic ac		ic ia	ucificic	personne	CHILICIC	Jul VIValite

Note:

- Les mandataires ne peuvent pas désigner de bénéficiaire. Si une personne autorisée en vertu d'une procuration signe au nom de la ou du titulaire ou de la rentière ou du rentier, laisser cette section vide.
- Option de règlement sous forme de rente: Si vous souhaitez que l'une ou plusieurs de vos personnes bénéficiaires reçoivent la prestation de décès sous forme de versements de revenu d'une rente, remplir et joindre le formulaire Option de règlement sous forme de rente (n° 455FR). Si votre conjointe ou conjoint, ou encore votre conjointe de fait ou conjoint de fait est la seule personne bénéficiaire désignée au moment de votre décès et qu'un rentier successeur n'a pas été désigné, il peut choisir de recevoir la prestation de décès ou de maintenir le contrat en vigueur en tant que rentier successeur.

Au Québec seulement, le fait de désigner un conjoint ou un conjoint de fait comme bénéficiaire est irrévocable, sauf si vous spécifier que la désignation est
révocable ici :

#### Désignation des bénéficiaires principaux

Toute personne bénéficiaire principale indiquée ci-dessous recevra une prestation de décès après le décès de la dernière personne rentière. La prestation de décès sera répartie également, sauf indication contraire.

Nom des bénéficiaires principaux	<b>Lien avec le rentier</b> (au Québec - lien avec le titulaire)	Date de naissance si personne mineure (aaaa/mm/jj)	Adresse courriel ou numéro de téléphone	Part de la prestation de décès (%)

#### Désignation des bénéficiaires subsidiaires

Les bénéficiaires subsidiaires indiqués ci-dessous recevront uniquement une prestation si tous les bénéficiaires principaux sont décédés lorsque la dernière personne rentière décède. La prestation de décès sera répartie également, sauf indication contraire.

Nom des bénéficiaires subsidiaires	Lien avec le rentier (au Québec - lien avec le titulaire)	Date de naissance si personne mineure (aaaa/mm/jj)	Adresse courriel ou numéro de téléphone	Part de la prestation de décès (%)

/euillez désigner une ou un fiduciaire pour toutes les personnes bénéficiaires mineures et subsidiaires (sans objet au Québec) : Nom :						
Nom:						



## 6. Service de débit préautorisé (DPA) (facultatif)

Utiliser cette section pour demander un débit automatique de votre compte bancaire. Tous les contrats exigent un dépôt initial d'au moins 100 \$ ou l'établissement d'un DPA continu d'au moins 25 \$ mensuellement.

t <b>enseignements bancaires</b> Ses renseignements sont requis p	oour les demandes de DPA unique et continu.		
	euve de renseignements bancaires. (requise)		
	eignements bancaires? ncaires est un document qui comprend les renseignen r exemple, un chèque annulé, un formulaire de dépôt		
PPA unique lous demanderons un retrait union diqué dans la section Directives	que de votre compte bancaire en utilisant les renseig s relatives aux placements.	nements indiqués ci-dessous et déposerons	les sommes comme
Nontant :	\$ Date de débit :		
	☐ Immédiatement (dès que tou	tes les exigences de la demande sont satisfai	tes)
	☐ Date précise (aaaa/mm/jj) :		
n utilisant les renseignements ci onds ne correspond pas au code fontant :	i-dessous, nous demanderons à la banque de retirer d de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé. \$ Date de début (aaaa/mm/jj):	es sommes de votre compte de façon périod	ique. Si le nom d'un
nonds ne correspond pas au code  Nontant :  réquence :  mensuelle (du 1er au 28e jou  bimensuelle (deux fois par	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)	es sommes de votre compte de façon périod	ique. Si le nom d'un
n utilisant les renseignements ci onds ne correspond pas au code fontant : réquence : mensuelle (du 1er au 28e jou bimensuelle (deux fois par	s Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement) mois, le 1er et 15e jour)	es sommes de votre compte de façon périod	ique. Si le nom d'un
n utilisant les renseignements ci onds ne correspond pas au code Montant : réquence : mensuelle (du 1er au 28e jou bimensuelle (deux fois par toutes les deux semaines (d	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)  mois, le 1er et 15e jour)  du lundi au vendredi seulement)		
In utilisant les renseignements ci conds ne correspond pas au code Montant : réquence : mensuelle (du 1er au 28e jou bimensuelle (deux fois par toutes les deux semaines (d	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)  mois, le 1er et 15e jour)  du lundi au vendredi seulement)	Option de frais d'acquisition	
In utilisant les renseignements ci conds ne correspond pas au code Montant : réquence : mensuelle (du 1er au 28e jou bimensuelle (deux fois par toutes les deux semaines (d	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)  mois, le 1er et 15e jour)  du lundi au vendredi seulement)	Option de frais d'acquisition  □ FAI □ CB3 □ CB5	
In utilisant les renseignements ci conds ne correspond pas au code Montant : réquence : mensuelle (du 1er au 28e jou bimensuelle (deux fois par toutes les deux semaines (d	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)  mois, le 1er et 15e jour)  du lundi au vendredi seulement)	Option de frais d'acquisition  □ FAI □ CB3 □ CB5  □ FAI □ CB3 □ CB5	
In utilisant les renseignements ci conds ne correspond pas au code Montant : réquence : mensuelle (du 1er au 28e jou bimensuelle (deux fois par toutes les deux semaines (d	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)  mois, le 1er et 15e jour)  du lundi au vendredi seulement)	Option de frais d'acquisition  FAI CB3 CB5  FAI CB3 CB5  FAI CB3 CB5	
In utilisant les renseignements ci conds ne correspond pas au code d' Montant :	de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.  \$ Date de début (aaaa/mm/jj):  ur de chaque mois seulement)  mois, le 1er et 15e jour)  du lundi au vendredi seulement)	Option de frais d'acquisition  FAI CB3 CB5  FAI CB3 CB5	



#### 6. Service de débit préautorisé (DPA) (suite) (facultatif)

#### Ou'est-ce qu'une option de frais d'acquisition?

Nos fonds distincts sont offerts avec les options suivantes :

- Option frais d'acquisition initiaux (FAI) : vous et votre conseillère ou conseiller pouvez décider d'un pourcentage qui sera déduit de chaque dépôt (jusqu'à 5 %). Le montant déduit est payé à votre conseiller comme rémunération initiale. Si aucun pourcentage n'est précisé, le pourcentage par défaut sera de 0 %. Les FAI dépassant 0 % ne sont offerts que si la demande est soumise avec un code de conseiller Fundserv. Lorsque vous retirez vos fonds, vous et votre conseiller ne payez pas de frais, pourvu qu'un délai d'au moins 90 jours se soit écoulé depuis le dépôt.
- Option rétrofacturation sans frais d'aquisition (CB3 ou CB5) : vous pouvez retirer vos fonds à tout moment sans payer de frais, pourvu qu'un délai de 90 jours se soit écoulé depuis le dépôt. Selon le moment auquel le retrait est effectué suivant le dépôt, votre conseillère ou conseiller pourrait devoir rembourser une partie de la commission qu'il a reçue à l'Équitable.

#### Renonciation

La payeuse ou le payeur donne la directive et l'autorisation à L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (I'« Équitable ») et son établissement financier d'effectuer des débits de son compte bancaire, sous réserve des dispositions ci-dessous, aux fins de la collecte des débits préautorisés.

La payeuse ou le payeur renonce au droit de recevoir un préavis du premier débit préautorisé, ou de changement de la date du débit préautorisé en vertu de la règle H1 de Paiements Canada à l'adresse Web paiements.ca.

#### Type de service

Tous les DPA du compte de la payeuse ou du payeur seront traités comme des retraits personnels.

La payeuse ou le payeur a le droit de faire annuler la présente entente de DPA en tout temps. Le DPA demeurera en vigueur jusqu'à ce que le payeur en demande l'annulation à l'Équitable.

Note : pour demander une annulation du prochain retrait, veuillez communiquer avec le siège social par téléphone, par la poste, par courriel ou par télécopieur au moins 10 jours ouvrables avant le prochain retrait. La payeuse ou le payeur peut communiquer avec son établissement financier concernant ses droits d'annulation de paiement. Un spécimen du formulaire d'annulation peut être obtenu à l'adresse paiements.ca et devra être dûment rempli et envoyé à son établissement financier.

#### Coordonnées

Équitable 1, chemin Westmount Nord, C. P. 1603, succursale Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4C7

Téléphone: 1800 668-4095 Télécopieur: 519 883-7404 Courriel: gestiondupatrimoineindividuel@equitable.ca

#### Recours et remboursement

La payeuse ou le payeur a certains droits de recours si un débit n'est pas conforme aux dispositions de la présente entente de DPA. Il a le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas conforme aux dispositions de la présente entente de DPA.

Pour de plus amples renseignements sur les droits de recours, le payeur peut communiquer avec son établissement financier ou visiter le site Web paiements.ca.

#### 7. Dépôt initial

Cette section est requise si la section Service de débit préautorisé (DPA) n'a pas été remplie.

Nouvelles cotisations	Transferts externes	Transferts internes
Chèque:	\$	☐ Transfert de l'Équitable →Numéro de contrat de l'Équitable :
Services bancaires en ligne :	\$ Pour chaque transfert externe, veuillez remplir le formulaire	→Montant :
Prêt:	Autorisation de transfert (n° 114FR).  Soumettre une copie à l'Équitable et envoyer l'original à l'autre établissement financier pour demander le transfert.	☐ Transfert intégral ☐ Transfert partie
→Société prêteuse :	Note: vous et votre conseiller êtes responsables de faire un suivi auprès de l'autre établissement pour vous assurer que les sommes sont transférées.	Important: les transferts partiels provenan d'autres contrats seront effectués proportionnellement de tous les placement sauf indication contraire dans la section Directives spéciales ci-dessous.



## 7. Dépôt initial (suite) Cette section est requise si la section Service de débit préautorisé (DPA) n'a pas été remplie. Vous pouvez effectuer des dépôts directement en utilisant les services bancaires en ligne de votre banque. Vous n'avez qu'à ajouter « Equitable Life Savings Plan » comme bénéficiaire et saisir votre numéro de contrat de l'Équitable. Vous trouverez votre numéro de contrat dans votre lettre de confirmation. C'est aussi simple que ça! Pour de plus amples renseignements ou pour voir la liste des banques qui offrent ce service, rendez-vous sur le site equitable.ca/aller/servicesbancairesenligne. 8. Source des fonds Dites-nous comment vous avez obtenu les sommes initialement (et non la provenance du transfert). Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent : ☐ Revenu gagné ou salaire ☐ Divorce ou rupture de mariage ☐ Pension ou revenu de retraite ☐ Revenu d'entreprise ☐ Prêt ou argent emprunté (préciser) ☐ Don (préciser) ☐ Vente d'une maison ou d'une propriété (indiquez l'adresse de la propriété) ☐ Autre (préciser) ☐ Produit d'une prestation de décès ou d'une succession (indiquer le nom de la personne décédée) : Précisions: 9. Objet du contrat Pourquoi souscrivez-vous ce contrat? (Tous les contrats ne conviennent pas à toutes fins.) Veuillez sélectionner toutes les options qui s'appliquent : ☐ Épargne à court terme ☐ Retraite ou épargne à long terme ☐ Protection d'entreprise ou d'une personne clé ou convention de rachat ☐ Création d'un revenu ☐ Assurance hypothécaire ou crédit ☐ Protection de revenu ou protection familiale □ Don ☐ Aux fins d'éducation ☐ Protection du patrimoine, d'un héritage ou d'un legs ☐ Autre : 10. Option de garantie Veuillez choisir une catégorie de garantie ci-dessous : ☐ catégorie Placement (75/75) ☐ catégorie Succession (75/100) ☐ catégorie Protection (100/100) Pour les contrats assortis de la catégorie Protection seulement, vous pouvez choisir la durée de la date d'échéance de la garantie : 🗆 15 ans plus un jour à partir de la date du dépôt initial (option par défaut si aucune option n'a pas été choisie)

(cette date doit être plus de 15 ans après la date du dépôt initial)

☐ Choisir ma propre date :

(aaaa/mm/jj)



#### 11. Directives relatives aux placements

Dites-nous comment vous souhaitez que nous investissions les dépôts effectués à votre contrat. Pour obtenir une liste des fonds offerts, veuillez consulter notre document Frais des FPG et codes des fonds de l'Équitable nº 2256FR.

#### Note:

- Les dépôts effectués dans une option de frais d'acquisition ne peuvent pas être déplacés ultérieurement dans une autre option de frais d'acquisition.
- Vous ne pouvez pas déposer moins de 25 \$ dans tout fonds.
- Si le nom d'un fonds ne correspond pas au code de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.
- Le code de fonds doit concorder à la catégorie de garantie choisie.

Directives pour tout dépôt initial.						
Code du fonds	Nom du fonds	Option de frais d'acquisition	Affectation (%)			
		□ FAI □ CB3 □ CB5				
		□ FAI □ CB3 □ CB5				
		□ FAI □ CB3 □ CB5				
		□ FAI □ CB3 □ CB5				
		□ FAI □ CB3 □ CB5				

Note: Les dépôts de la rentière ou du rentier effectués après l'âge de 80 ans se limitent à l'option frais d'acquisition initiaux (FAI).

Si l'option frais d'acquisition initiaux (FAI) est choisie, préciser le pourcentage :  $(de\ 0\ \%\ a\ 5\ \%)$ 

- Si aucun pourcentage n'est précisé, le pourcentage par défaut sera de 0 %.
- Les FAI dépassant 0 % ne sont offerts que si la demande de souscription est soumise avec un code de conseiller Fundserv.
- Le pourcentage précisé sera déduit du dépôt et payé à la conseillère ou au conseiller comme commission initiale.

#### Directives de placement ultérieures :

- Sauf indication contraire de votre part à une date ultérieure, tous les dépôts futurs seront déposés dans le même fonds que celui du dépôt initial.
- Si l'option frais d'acquisition initiaux (FAI) est choisie, les dépôts futurs imprévus seront affectés avec des FAI de 0 %, sauf indication contraire par écrit par la ou le titulaire.

#### Qu'est-ce qu'une option de frais d'acquisition?

Nos fonds distincts sont offerts avec les options suivantes :

- Option frais d'acquisition initiaux (FAI): vous et votre conseillère ou conseiller pouvez décider d'un pourcentage qui sera déduit de chaque dépôt (jusqu'à 5 %). Le montant déduit est payé à votre conseiller comme rémunération initiale. Si aucun pourcentage n'est précisé, le pourcentage par défaut sera de 0 %. Les FAI dépassant 0 % ne sont offerts que si la demande est soumise avec un code de conseiller Fundserv. Lorsque vous retirez vos fonds, vous et votre conseiller ne payez pas de frais, pourvu qu'un délai d'au moins 90 jours se soit écoulé depuis le dépôt.
- Option rétrofacturation sans frais d'aquisition (CB3 ou CB5) : vous pouvez retirer vos fonds à tout moment sans payer de frais, pourvu qu'un délai de 90 jours se soit écoulé depuis le dépôt. Selon le moment auquel le retrait est effectué suivant le dépôt, votre conseillère ou conseiller pourrait devoir rembourser une partie de la commission qu'il a reçue à l'Équitable.



12. Rééquilibra	12. Rééquilibrage de l'actif (facultatif)						
Remplir cette secti	on si vous souhaitez demander un rééquilibrage de l'actif au titre de votre contrat.						
• Il est possible de	rééquilibrer l'actif uniquement au titre de la même option de frais d'acquisition.						
	reposera sur la date de dépôt initial (p. ex., le fait de choisir la fréquence trimestrielle rééquilibrera les fonds trois us les trois mois par la suite.	mois après la date de					
<b>Fréquence</b> Rééquilibrez mes f	Rééquilibrez mes fonds automatiquement :						
□ annuellement □ semestriellement (deux fois par année) □ trimestriellement							
Directives de rééq	uilibrage de l'actif (choisir une option) :						
☐ Rééquilibrez po	ur correspondre à l'affectation des fonds dans la section Directives relatives aux placements						
☐ Rééquilibrez po	ur correspondre à la section Service de débit préautorisé (DPA)						
☐ Rééquilibrez l'a	ctif selon les directives indiquées ci-dessous						
Code du fonds	Nom du fonds	Affectation (%)					
Lorsque le nom d'u	n fonds fourni ne correspond pas au code de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.						
Si vous choisisses placements corre	rééquilibrage de l'actif? z de rééquilibrer automatiquement l'actif, nous achèterons et vendrons les unités à la fréquence que vous choisiss espondent à l'affectation que vous avez choisie. Vous pouvez demander de cesser ce processus à tout moment. Il e f uniquement au titre de la même option de frais d'acquisition.						



#### 13. Achats périodiques par sommes fixes (facultatif)

Remplir cette section si vous souhaitez demander les achats périodiques par somme fixe au titre de votre contrat.

- La date de début doit être du 1er au 28e jour du mois pour toutes les fréquences sauf pour la fréquence hebdomadaire.
- Les achats périodiques par somme fixe seront effectués jusqu'à la date d'échéance facultative inclusivement. Si aucune date d'échéance n'est indiquée, les achats périodiques par sommes fixes seront effectués jusqu'à ce que toutes les sommes qui proviennent du fonds à partir duquel le transfert est effectué sont épuisées.

• Les achats périodiques par sommes fixes peuvent être traités seulement p	our les dépôts au titre de la même option de frais d'acquisition.
Fréquence	
☐ hebdomadaire	
$\square$ mensuelle (offerte du 1 $^{ m er}$ au 28 $^{ m e}$ jour de chaque mois seulement)	Date de début (aaaa/mm/jj) :
$\square$ bimestrielle (une fois tous les deux mois)	Date d'échéance facultative (aaaa/mm/jj) :
☐ trimestrielle	
☐ semestrielle (deux fois par année)	
annuelle	
Fonds du transfert Montant minimal de 100 \$	Fonds du dépôt Montant minimal de 25 \$ chacun
	Code du fonds Montant : \$
	Code du fonds Montant : \$
Code du fonds Montant : \$	Code du fonds Montant : \$
	Code du fonds Montant : \$
	Code du fonds Montant : \$

#### Que sont les achats périodiques par sommes fixes?

Les achats périodiques par sommes fixes permettent de composer avec les marchés incertains en investissant des sommes automatiquement à intervalles réguliers, peu importe le prix. L'actif est habituellement substitué d'un fonds plus stable, comme le fonds du marché monétaire, dans un ou plusieurs fonds ayant un potentiel de croissance plus élevé. Au fil du temps, les investisseurs peuvent réduire le coût moyen par unité et diminuer l'incidence de la volatilité des marchés sur leur placement. L'actif peut seulement être substitué dans la même option de frais d'acquisition.



## 14. Versements de revenu prévus (facultatif) Veuillez remplir la section suivante pour recevoir à intervalles réguliers le montant correspondant à vos retraits prévus de votre contrat de l'Équitable dans votre compte bancaire. Note: • La date de début doit être du 1er au 28e jour du mois. • Les versements de revenu prévus seront effectués jusqu'à ce que les sommes du contrat ou des fonds choisis ne sont plus suffisantes pour traiter les retraits demandés. Votre dernier versement pourrait être moins élevé que le montant du versement indiqué ci-dessous. ☐ mensuelle ☐ trimestrielle ☐ semestrielle (deux fois par année) annuelle Date du début (aaaa/mm/jj) : (prévoir de trois à cinq jours aux fins de traitement) Montant du versement : \$ Directives relatives au retrait (À moins de fournir d'autres directives ci-dessous, les sommes seront retirées de tous les fonds proportionnellement à leur valeur marchande actuelle.) Code du fonds Nom du fonds Proportion (%) Lorsque le nom d'un fonds fourni ne correspond pas au code de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé. Renseignements bancaires ☐ Je confirme que j'ai joint la preuve de renseignements bancaires. (requise) Qu'est-ce qu'une preuve de renseignements bancaires? La preuve de renseignements bancaires est un document qui comprend les renseignements bancaires et du titulaire de compte préimprimés sur le document. Par exemple, un chèque annulé, un formulaire de dépôt direct préimprimé de votre banque ou une lettre d'instructions estampillée par votre banque.

### 15. Directives spéciales

Y a-t-il des directives supplémentaires que vous devez fournir pour votre nouveau contrat de l'Équitable?



#### 16. Confidentialité et renseignements personnels

Dans la présente section, sauf indication contraire, les termes « vous » et « votre » renvoient à la ou au titulaire ou à la rentière ou au rentier du contrat.

En soumettant la présente demande de souscription, vous déclarez et vous acceptez ce qui suit :

- 1. Les renseignements personnels que vous avez fournis de plein gré à la courtière ou au courtier indépendant, ou encore à l'Équitable seront conservés dans les dossiers de l'Équitable et seront utilisés aux fins de souscription, de service, d'administration et du traitement des réclamations ayant trait à la présente demande de souscription, ainsi qu'à tout contrat qui en découle et tout document complémentaire.
- 2. Pour les besoins mentionnés ci-dessus, les renseignements contenus dans les dossiers sont accessibles et peuvent être communiqués au personnel autorisé de l'Équitable, aux tiers engagés par l'Équitable, à son réseau de distribution, l'administration fiscale canadienne ou étrangère et à toute autre personne ou partie qui obtient votre autorisation.
- 3. Vos renseignements personnels peuvent être traités et conservés à l'extérieur du Canada et, par conséquent, pourraient être assujettis aux lois de ces territoires de compétence. Si votre contrat est établi au Québec, vos renseignements personnels seront conservés à l'extérieur du Québec.
- 4. Vous consentez à l'utilisation de votre adresse courriel pour établir un compte Accès à la clientèle de l'Équitable et fournir les avis, effectuer la livraison électronique des documents liés au contrat et communiquer par voie électronique à toute autre fin administrative.
- 5. Si vous fournissez les coordonnées d'une ou d'un bénéficiaire, vous confirmez que : a) vous avez l'autorisation d'agir en son nom et, par conséquent, b) vous autorisez la cueillette, l'utilisation et la communication de ses renseignements personnels.
- 6. Demandes électroniques seulement : vous consentez et acceptez que les renseignements contenus dans cette demande, y compris des renseignements personnels sensibles comme votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance et vos renseignements financiers feront partie des documents électroniques fournis à chaque partie qui est tenue de signer la demande. Vous consentez à ce que l'Équitable fournisse les renseignements contenus dans la présente demande à chacune des autres parties à des fins de signature. Si vous ne souhaitez pas donner ce consentement, vous pouvez refuser de signer la demande et informer votre conseillère ou conseiller que vous souhaitez plutôt poursuivre le traitement de la demande en version papier.

Pour de plus amples renseignements au sujet des pratiques de l'Équitable en matière de vie privée et sur la façon de communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels, veuillez consulter le site au equitable.ca/fr.



#### 17. Conventions et signatures

Dans la présente section, sauf indication contraire, les termes « je », « ma », « ma », « mon » et « mes » renvoient à la ou au titulaire du contrat.

En soumettant la présente demande de souscription, vous déclarez et vous acceptez ce qui suit :

- 1. Mon acceptation du contrat établi atteste de mon approbation de toute modification, correction ou tout ajout à cette demande de souscription apportée par le siège social de l'Équitable par l'entremise d'avenants.
- 2. Je déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont à jour, exacts et complets.
- 3. J'aviserai l'Équitable dans un délai de 30 jours de tout changement relatif à ma résidence fiscale, à mon statut de citoyenneté américaine ou à tout numéro d'identification fiscale.
- 4. Seul le siège social de l'Équitable est autorisé à modifier la présente demande de souscription, établir un contrat ou retirer des exigences. Toute autorisation doit être présentée par écrit.
- 5. Le contrat établi n'entrera pas en vigueur avant que toutes les exigences aient été satisfaites et que le dépôt initial effectué avec la demande de souscription n'ait été reçu par mon établissement financier.
- 6. Je demande à l'Équitable de faire la demande d'enregistrer l'arrangement admissible en tant que compte d'épargne libre d'impôt en vertu de l'article 146.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et, le cas échéant, la Loi sur les impôts du Québec. Je conviens de fournir tout autre renseignement pouvant être nécessaire à l'égard de l'enregistrement de ce contrat.
- 7. Je comprend que tous les numéros d'assurance sociale (NAS) sont recueillis aux fins de l'impôt.
- 8. Je reconnais, comprends et accepte les conditions indiquées à la section de l'entente de service de débit préautorisé (DPA). Toutes les autorisations nécessaires pour les paiements du compte bancaire que j'ai fournies sont indiquées dans la présente demande.
- 9. L'Équitable n'est pas responsable de la validité ou d'une erreur concernant toute entente de prêt dans le but d'effectuer un dépôt au titre du contrat. L'Équitable n'est pas une partie dans l'entente de prêt. Le contrat est distinct de l'entente de prêt entre toute personne titulaire et le prêteur.
- 10. J'autorise l'Équitable à exécuter mes directives de service comme fournies par ma conseillère ou mon conseiller. La présente autorisation de négociation peut comprendre notamment, les souscriptions, les dépôts (sauf ceux où les FAI dépassent 0 %), les retraits, les substitutions, les réinitialisations, toute modification des directives relatives aux placements, le rééquilibrage de l'actif, les directives relatives au service de débit préautorisé et tout versement de revenu prévu. Je reconnais que l'Équitable peut effectuer toutes les demandes d'opération autorisées pour mon contrat fournies par ma conseillère ou mon conseiller. J'établirai un compte Accès à la clientèle de l'Équitable, selon les règles administratives de l'autorisation de négociation de l'Équitable.
- 11. J'ai lu et accepte les conditions indiquées dans la section Confidentialité et renseignements personnels. Je consens à l'entreposage, à l'utilisation, à la rétention et à la divulgation de mes renseignements personnels, comme indiqué dans la présente demande.
- 12. Je consens et accepte que :
  - a. la présente demande puisse être transmise à l'Équitable et sera considérée par l'Équitable comme l'original de ma proposition d'assurance;
  - b. si un contrat est établi, j'autorise la livraison électronique des dispositions du contrat ainsi que de toute autre communication administrative liée au contrat: et
  - c. la communication électronique de tout autre document ou toute autre communication concernant la présente demande de souscription et tout contrat qui en découle.
- 13. Consentement au marketing : L'Équitable est autorisée à utiliser les renseignements fournis dans la présente demande de souscription et dans ses dossiers pour me fournir des renseignements sur ses autres produits et services, sauf si j'indique : 

  Non

J'accuse réception des dispositions du contrat de fonds de placement garanti de l'Équitable, du document Contrat et notice explicative et du document Aperçu des fonds et reconnais que je peux accéder à ces documents en ligne à l'adresse equitable.ca/aller/contrats.

Signature du titulaire ou du rentier			
Signature	Signé dans la province de	Date de signature (aaaa/mm/jj)	
	nements sont requis seulement si plus d'une signature est red dique qu'il accepte les conditions indiquées dans la section de		
Signature	Nom de la copayeuse ou du copayeur	Date de signature (aaaa/mm/jj)	



## 18. Confirmation du conseiller et signature

À titre de conseillère ou de conseiller, je confirme qu'en apposant ma signature ci-dessous :

- 1. Je détiens un permis dans la province dans laquelle la demande de souscription est signée (sauf si le titulaire ou rentier réside au Québec auquel cas je détiens un permis dans la province de Québec).
- 2. J'ai expliqué le contenu des dispositions du contrat de fonds de placement garanti de l'Équitable, du document Contrat et notice explicative et du document Aperçu des fonds à la ou au titulaire, ou à la rentière ou au rentier et je lui ai fourni un exemplaire de ces documents.
- 3. J'ai communiqué les renseignements suivants à la ou au titulaire, ou à la rentière ou au rentier :
  - a. le nom de la compagnie ou des compagnies que je représente;
  - b. le fait que je puisse toucher des commissions pour la vente de produits de placement assortis d'une composante assurance et que je puisse recevoir des bonis, des invitations à des congrès ou d'autres incitatifs;
  - c. tout conflit d'intérêts que je peux avoir relativement à la présente demande de souscription.
- 4. J'ai passé en revue les renseignements fournis contenus dans la présente demande de souscription avec la ou le titulaire ou la rentière ou le rentier et, à ma connaissance, ces renseignements sont complets et véridiques.

Signature du conseiller	Date de signature (aaaa/mm/jj)

Vous aurez besoin de trois copies de cette demande (une pour le titulaire, une pour le conseiller et une pour l'Équitable).

## À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons en la force de travailler ensemble. Cela oriente notre façon de collaborer les uns avec les autres, la façon dont nous aidons nos clients et nos partenaires, et la façon dont nous soutenons les communautés où nous vivons et travaillons.

Ensemble, nous et nos partenaires de partout au Canada offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et de gestion du patrimoine individuel. Ainsi, nous aidons nos clients à protéger aujourd'hui tout en préparant demain.

Nous croyons que le monde est meilleur lorsque nous travaillons ensemble à bâtir une vie Équitable pour tous.



MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

2242FR (2025/10/27)